

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 83 (1947)

**Heft:** 10

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# EDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

**PARTIE CORPORATIVE:** Dr Hippolyte Sautebin, 1868-1947. — Vaud: Referendum et assurance-vieillesse. — Nécrologie. — Poste au concours. — Communiqué. — Association vaudoise des maîtres de gymnastique. — Genève: U.I.G. - Messieurs: Caisse maladie et invalidité. — Assurance-accidents. — U.I.G. - Dames: Convocation. — U.A.E.E.: Convocation. — Neuchâtel: S.P.N.: Au Comité central. — Assemblée des délégués. — Compte rendu financier pour l'année 1946. — Mises au concours. — S.S.M.G.: Cours de ski 1947. — En passant... Gosses.

**PARTIE PÉDAGOGIQUE:** R. D.: La presse et l'école (II). — Madeleine Jaques: Les enfants qui parlent mal. — R. Dottrens: Liberté ou anarchie? Georges Durand: Essai sur le minimum grammatical. — O. C.-T.: La page de l'école enfantine: Claude.

## PARTIE CORPORATIVE

### Dr HIPPOLYTE SAUTEBIN, 1868-1947

Le Dr Sautebin, ancien directeur de l'Ecole normale d'institutrices à Delémont, retiré à Couchy, puis à Villeneuve dès 1937, vient de mourir à l'âge de 79 ans.

C'est un bon serviteur de l'école qui s'en va, regretté de tous ses collègues, de ses anciennes élèves, emportant l'estime des autorités scolaires.

Les membres de la Société pédagogique romande connaissaient bien cette charmante nature, ce collègue amène et dévoué, qui n'a pas manqué beaucoup de congrès en 50 années d'activité. Il était encore à Genève, plein d'allant en dépit de ses infirmités; heureux de retrouver de vieux amis, d'entrer en contact avec les jeunes générations.

La S.P.R. prend part à la douleur de ses proches, et nous garderons de ce bon collègue un souvenir reconnaissant.

C. J.

### VAUD REFERENDUM ET ASSURANCE-VIEILLESSE

L'examen des répercussions de l'assurance-vieillesse sur les caisses de retraite est déjà entrepris par une sous-commission. Le corps enseignant compte bien défendre ses droits acquis à une pension normale après un temps de service qu'il estime suffisant pour y prétendre.

Dès lors, chers collègues, refuserions-nous à d'autres ce que nous voulons que chacun reconnaisse? Non, n'est-ce pas? C'est pourquoi, en plein accord avec le Comité de la Fédération, nous vous engageons à ne pas signer les listes de referendum.

A. Chevalley.

### NÉCROLOGIE

Le 12 février 1947, les parents, autorités, amis et collègues du District d'Orbe rendaient les derniers devoirs à Mlle Lucy Magnin, institutrice à Orbe.

Au Temple, MM. Barbier, pasteur, Ray, inspecteur, Magnin, président de la Commission scolaire, et Läng, directeur des écoles, s'unirent pour souligner les qualités professionnelles de notre collègue. Au cimetière, notre président W. Candolfi, lui adressa le dernier salut ému et recueilli de la section.

Détentrice du brevet primaire en 1918 et du brevet ménager en 1919, la disparue enseigna quelque temps à Vallorbe, puis se fixa à Orbe où elle fit montre de beaucoup d'intérêt pour tout ce qui touche à l'enseignement. Mlle Magnin fit partie de commissions chargées d'élaborer de nouveaux manuels de français et la nouvelle méthode d'écriture.

Son activité se déploya aussi au service de la paroisse où elle fonctionna comme organiste du Temple.

La section d'Orbe perd en elle un membre fidèle, qui ne craignait pas de prendre part fermement à la discussion, et adresse à sa mère, notre membre honoraire, l'expression de notre plus vive sympathie.

C. Matthey.

#### POSTE AU CONCOURS

**Montreux** : Instituteur primaire supérieur.

Entrée en fonction : 15 avril 1947.

Obligation d'habiter le Cercle de Montreux.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique, 1er service, jusqu'au 21 mars, à 17 h.

#### COMMUNIQUÉ

**Lausanne.** Aux institutrices. Permanence de St-Roch, le 18 mars prochain de 16 h. à 17 h. B. R.

La Société vaudoise de travail manuel et de réforme scolaire rappelle la visite des Ateliers Mécaniques de Vevey S.A., le mercredi 19 mars. Rendez-vous : Gare de Vevey, quai 3, à 13 h. 50.

Invitation cordiale à tous les collègues.

#### L'ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

organise pour le corps enseignant, aux Diablerets, du lundi 31 mars au vendredi 4 avril, son IXe cours de ski de printemps.

Départ lundi 31 mars, Lausanne 10.07, Aigle 11.10. Retour vendredi 4 avril, dans l'après-midi.

Logement et pension à l'Hôtel Victoria (M. Henchoz).

Prix du cours : 70 frs tout compris, dès la gare d'Aigle, mais sans assurance.

Les inscriptions sont à adresser jusqu'au 25 mars 1947, à V. Lyon, inst., Epesses. Les collègues non-membres de l'A.V.M.G. qui désirent suivre ce cours voudront bien lui demander *assez vite* la feuille de renseignements et la formule d'inscription.

*Le comité.*

GENÈVE**U.I.G. — MESSIEURS****CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ****Rapport du trésorier pour l'exercice 1946**  
présenté à l'Assemblée générale du 19 mars 1947

Messieurs et chers collègues,

Le rapport de votre trésorier pour l'exercice de 1946 n'apportera pas dans l'assemblée le sentiment que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je m'en excuse par avance et vous prie de croire que ce n'est pas de gaîté de cœur que je vous apporte le résultat d'une année qui comptera comme l'une des plus noires depuis la fondation de notre Caisse-Maladie. J'aurais mieux aimé, et vous aussi peut-être, vous dire sans ambages : Tout va bien, nous bouclons par un substantiel boni ! Pour m'éviter une déclaration pénible, veuillez penser le contraire et vous serez renseignés.

En effet, le résumé de notre compte de Profits et pertes qui vous est présenté ci-après vous éclairera sur les causes du gros déficit que nous enregistrons aujourd'hui.

Pour vous donner une idée juste de notre situation j'ai cru bien faire en mettant en regard des résultats de 1946 ceux de l'année précédente et nous pourrons nous passer de commentaires.

Il n'y a pas, selon l'expression populaire, péril en la demeure puisque, grâce aux bonnes années, un capital de réserve nous permettra de faire bonne figure à mauvais jeu ; cependant la situation est assez sérieuse pour que votre Comité s'en soit ému et vous propose, au cours de l'assemblée, un léger projet de redressement partiel. Veuillez l'accepter de bonne grâce avec l'espoir que l'avenir nous épargnera le retour d'une aussi pénible constatation.

**Résumé du Compte de profits et pertes**

	Soldes débiteurs		Soldes créanciers	
	1945	1946	1945	1946
Frais généraux . . . . .	384.55	777.40		
Frais médicaux . . . . .	2,269.25	4,453.05		
Frais pharmacie . . . . .	1,195.95	2,431.90		
Autres frais cur. . . . .	200.45	513.—		
Hospitalisations . . . . .	151.35	601.60		
Indemnités décès . . . . .	400.—	—		
Cotisations ordinaires . . . . .			3,626.20	3,673.05
Amendes et entrées . . . . .			117.—	134.—
Intérêts et subsides . . . . .			1,759.20	1,741.97
Boni de 1945 . . . . .	900.85			3,227.93
Déficit de 1946 . . . . .				
Sommes égales . . . . .	5,502.40	8,776.95	5,502,40	8,776.95

Notre avoir se trouve réduit d'autant et de Fr. 43,471.85 qu'il était au début de l'année il descend à fin 1946 à Fr. 40,243.92.

Le rapport de notre président vous donnera le détail des causes d'une telle différence. Votre Comité s'est efforcé, croyez-le bien, d'administrer la Caisse avec la plus stricte économie ; mais il est impuissant lorsque la maladie frappe à coups redoublés ne lui laissant que l'occasion d'aider, dans la mesure du possible, à la couverture des frais que son œuvre néfaste apporte avec elle.

Genève, le 20 février 1947.

*Le caissier : Edmond Martin.*

#### ASSURANCE - ACCIDENTS

Tous les membres du corps enseignant ont reçu de la comptabilité du Département leur fiche de traitement pour 1947. Malgré l'avis publié dans l'*Educateur* du 25 janvier dernier, 31 collègues seulement sur les 345 assurés à notre contrat collectif ont fait parvenir le renseignement à notre délégué. Dès fin mars, les nouveaux traitements des assurés qui n'auront pas répondu à nos avis seront communiqués à la *Winterthour* en y ajoutant le maximum des allocations possibles. Aucune réclamation concernant la surestimation du traitement assuré ne sera admise après le 31 mars. Il est donc préférable que tout collègue conscient annonce à temps le montant de son traitement plutôt que d'avoir à payer une prime trop élevée qui ne sera pas remboursée.

Le délégué de l'U.I.G. compte sur la bonne volonté de tous les assurés afin que des réclamations concernant une trop forte estimation de leur traitement (dont ils seront seuls responsables) ne se produisent pas.

*Ed. Gaudin,*

34, rue de la Servette, tél. 2 30 73.

#### U. I. G. — DAMES

##### CONVOCATION

Assemblée générale le mercredi 19 mars 1947, à 16 h. 45,  
au Mirador, rue du Mont-Blanc 24.

##### Ordre du jour :

1. Communications du Comité.
2. Quelques nouvelles du groupe des jeunes.
3. Le problème des notes scolaires.
4. Divers.

M. Neuenschwander, président de l'U.I.G. Messieurs, exposera le résultat des travaux de la commission qui a étudié le problème des notes scolaires. Ce problème préoccupe tout éducateur, il a une très grande importance dans la vie de nos élèves, et dans nos propres préoccupations. Venez nombreuses afin que la discussion qui suivra l'exposé de M. Neuenschwander, permette de préciser les opinions du corps enseignant dans cette question, d'exprimer clairement ses vœux, ses propositions.

*La bulletinière.*

**U. A. E. E.****CONVOCATION**

Chères collègues,

Vous êtes convoquées en assemblée générale le mercredi 26 mars à 16 h. 30, au *Cosy Corner*.

Ordre du jour :

1. Communications diverses.
2. Thé surprise.

Souhaitons que la « surprise » vous attire nombreuses à cette séance.

M. C.

Composition du comité de l'U.A.E.E. pour 1947 :

Présidente : Mme Yvonne Grangier, av. de Champel 13 B, tél. 4 79 09.

Vice-présidentes : Mme M. Forestier ; Mme A. Cullaz.

Secrétaire : Mlle I. Rodel.

Bulletinière : Mme M. Conne-Mathil.

Trésorière : Mlle J. Leclerc.

Membres : Mlles G. Duparc, A. Hermatschweiler et I. Léger.

## **NEUCHATEL**

### **SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE**

#### **AU COMITÉ CENTRAL**

La composition du C.C. vient d'être modifiée. Notre collègue Mlle *Lily Vuille*, déléguée de la section de Neuchâtel, a décliné une réélection. Ses multiples occupations professionnelles accaparent tout son temps et ne lui permettent plus une collaboration active à la direction de la S.P.N.

Le départ de cette sympathique collègue est vivement regretté au C.C. où Mlle Vuille a su gagner l'estime et l'affection de tous. Dans la dernière séance, le président *Rothen* adressa à l'intelligente et compréhensive représentante du beau sexe des remerciements bien mérités pour la façon distinguée dont, nonobstant son extrême modestie, elle sut s'acquitter de ses fonctions.

En remplacement de Mlle Vuille, la section du chef-lieu a désigné son président *Fritz Humbert-Droz* comme délégué au C.C. La collaboration de ce collègue au dynamisme bien connu sera certainement féconde. Mais, du fait de sa nomination, les dames perdaient leur représentation au C.C. Aussi bien, le district de Boudry a-t-il résolu de remédier à cette situation anormale en désignant comme déléguée Mlle *Berthe Gaille*, institutrice à Bevaix.

Répondant au désir de ses collègues, le soussigné conserve pour le moment ses fonctions de correspondant au *Bulletin*.

S. Z.

## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

samedi 22 mars 1947, à 14 h. 15. **Maison de la Paix**, Neuchâtel.

*Ordre du jour :*

1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 1946.
  2. Appel.
  3. Rapports : a) du Comité central ; b) du caissier ; c) des vérificateurs de comptes ; d) de l'Exposition scolaire permanente.
  4. Discussion des rapports.
  5. Budget S.P.N. — Fixation de la cotisation annuelle.
  6. Budget de l'Exposition scolaire.
  7. Nomination de 2 vérificateurs de comptes et 2 suppléants pour la S.P.N. et l'E.S.P.
  8. Examen des statuts.
  9. Divers.

C. C.

Nous rappelons à ce propos l'art. 23 modifié des statuts :

*Art. 23. — L'assemblée des délégués se compose :*

des présidents de section ;

des suppléants du comité central;

de délégués nommés par les sections, sur les bases suivantes :

section, jusqu'à 50 membres : 1 délégué ;

section de 51 à 100 membres : 2 délégués ;

section de plus de 100 membres : 3 délégués.

Ces délégués sont désignés pour chaque assemblée ou nommés pour une année. Ils sont rééligibles.

Les comités de section voudront bien, au moment opportun, convoquer leurs délégués.

## COMPTÉ RENDU FINANCIER POUR L'ANNÉE 1946

## I. Caisse générale

b) *Sorties*

## II. Caisse d'entraide

### a) Entrées

419 cotisations à 5.— . . . . .	2 095.—
Intérêts livrets d'épargne . . . . .	153.47
Intérêts sur titres . . . . .	540.30
Total des entrées . . . . .	2 788.77

b) *Sorties*

Remplacement d'une collègue malade . . . . .	300.—
Allocation à un orphelin (deuxième annuité) . . . . .	150.—
Aide à une collègue malade . . . . .	170.—
Secours divers . . . . .	85.—
Impôts 1945 et 1946 . . . . .	150.80
Administration (versement à C. génér.) . . . . .	400.—
Total des sorties . . . . .	1 255.80
Total des entrées . . . . . , , ,	2 788.77
Augmentation de l'actif . . . . .	1 532.97

S. E. ou O. William Porret, caissier S. P. N.

## MISES AU CONCOURS

### Vaumarcus. Poste d'institutrice.

**Buttes.** Deux postes d'institutrices dans le ressort communal.

Délai d'inscription : 22 mars 1947.

## SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

## COURS DE SKI 1947

La S. S. M. G. organise pendant les vacances de printemps à l'intention du corps enseignant de la Suisse romande :

**1. Un cours de ski à Bretaye du 8 au 12 avril 1947.**

Ce cours est spécialement destiné à la préparation d'excursions à ski et à l'organisation de camps.

La préférence sera donnée aux institutrices et instituteurs, skieurs moyens et bons skieurs, qui enseignent le ski à leurs élèves et ont l'occasion d'organiser des excursions et des camps.

**2. Un cours de ski au Stoos du 13 au 18 avril 1947 pour la préparation du brevet d'I.S.**

Ce cours est uniquement réservé aux bons skieurs qui désirent se présenter aux examens du brevet.

*Indemnités* : Fr. 7.— par jour, Fr. 4.— par nuit et les frais de voyage 3e classe, trajet le plus direct.

Les inscriptions doivent être envoyées jusqu'au 25 mars au plus tard au président de la C. T. Fritz Müllener, à Zollikofen.

Zollikofen et St-Imier, 20 février 1947.

*Le président : F. Müllener.*

*Le secrétaire français : W. Montandon.*

## EN PASSANT...

## Gosses

Ils sont trois, échelonnés en rang d'âge et de taille devant le comptoir de l'épicier.

— Que veux-tu ? demande le commis au plus grand.

— Pour quatre sous de jus de réglisse.

Le commis prend une échelle, monte à l'échelon supérieur, descend un carton, coupe le morceau demandé. replace le reste dans le carton et remonte au rayon supérieur. Puis il redescend et demande au second des enfants :

— Et toi, qu'est-ce que tu désires ?

— Je voudrais aussi pour quatre sous de jus de réglisse.

Le commis se fâche un peu, très peu. Avec les gosses, il faut savoir être patient :

— Tu ne pouvais pas le dire tout de suite ?

Deuxième ascension au rayon supérieur puis le carton est de nouveau sur le comptoir. Avant de le refermer, le commis demande au troisième enfant :

— Et toi, veux-tu aussi pour quatre sous de jus de réglisse ?

— Non.

Le carton remonte au rayon supérieur. Le commis redescend et demande au petit client :

— Alors, toi, que veux-tu ?

— J'en voudrais seulement pour deux sous...

M. M.

# PARTIE PÉDAGOGIQUE

## LA PRESSE ET L'ÉCOLE

### II

Le rôle de la presse est d'informer objectivement ses lecteurs. Ce n'est pas pour rien qu'on la qualifie de grande éducatrice du peuple. Malgré le cinéma et la radio, elle garde toute son importance par le fait du texte écrit que chacun peut lire, relire et méditer. Il ne saurait donc nous être indifférent que la presse prenne position pour ou contre l'école.

Nous avons constaté la part faite dans nos quotidiens et dans nos périodiques à l'art, à la littérature, à la musique, à la mode, aux sports et même à la gastronomie alors qu'il est fort rare que les problèmes d'éducation soient abordés. Notre étonnement est encore bien plus grand à considérer que la presse, dans les différents domaines dont nous venons de parler, expose toujours les problèmes les plus actuels, les tendances les plus novatrices, les réalisations dernier cri. Ouvrez n'importe quel journal : ce n'est pas de Georges Ohnet, de Paul Bourget et d'Eugène Sue que vous entretiendra le chroniqueur littéraire, mais de Sartre, d'Aragon, de Malvaux ou de quelque autre. Ce n'est pas la mode 1880-1890 que l'on propose à l'admiration des lectrices, mais les dernières créations des grands couturiers de la rue de la Paix.

Ce n'est pas les tableaux des maîtres du siècle passé que l'on présente ou que l'on critique, mais on s'efforce de faire comprendre aux non initiés la valeur de l'œuvre de Picasso. Dans tous ces domaines de la culture, la presse — et c'est évidemment son rôle — informe ses lecteurs sur l'état présent, sur les idées et besoins d'aujourd'hui et sur les innovations auxquelles ils ont conduit. Elle le fait, du reste, parfois sans mesure et c'est sans aucun doute la raison pour laquelle pas mal d'articles d'ordre culturel passent au-dessus de l'entendement de bien des lecteurs insuffisamment préparés à comprendre ce dont on leur parle. Il y a là une erreur dont devraient se rendre compte les journalistes qui ne prennent pas suffisamment la peine d'éduquer leur public. Ils accentuent, au contraire, la différence qui existe dans la société entre une petite minorité de gens cultivés, d'esthètes, et la grande masse de ceux qui ne demanderaient pas mieux que d'être introduits dans des domaines qui ne leur sont pas familiers d'où le snobisme de beaucoup.

Qu'en est-il en matière d'éducation ? Exactement l'inverse et c'est là où se retrouve nettement, même chez les intellectuels, la dissociation dont je parlais précédemment. Le chroniqueur qui n'en a que pour la littérature d'avant-garde, la peinture d'avant-garde, l'esthétique d'avant-garde et qui juge de haut tous ceux qui ne partagent pas son emballement pour les manifestations les plus extrémistes de l'art, devient subitement un traditionaliste à tous crins, un sourd et un aveugle, dès qu'il parle d'école sans même se rendre compte souvent à quel point il est peu conséquent avec lui-même. Un seul exemple :

Récemment, un journal d'art moderne a pris parti contre l'écriture script sans même que son rédacteur ait vu la liaison qui existe entre l'art et l'écriture ; entre l'évolution de l'un et l'évolution de l'autre ; sans même qu'il ait compris que sa position était intenable. Ou bien, en effet, il est persuadé que l'esthétique moderne de l'art vaut mieux que celle des années révolues et, alors, il devrait comprendre et savoir qu'une des raisons fondamentales de l'adoption de l'écriture script résulte justement de la considération d'un problème d'esthétique, ou bien alors son information est très fragmentaire et nous sommes en droit de lui demander de la compléter.

Quand donc nos journalistes voudront-ils, dans le domaine de l'éducation, adopter une attitude d'information objective ? Nous n'aurons plus dès lors à lire sous leur plume, d'une manière aigre-douce parfois, des jugements qui dénotent de leur part un parti pris évident ou une ignorance regrettable, deux défauts qu'aucun journaliste digne de ce nom ne devrait posséder.

Il n'est pas dans mes intentions de reprendre par le menu des critiques récemment formulées par un hebdomadaire romand. Relevons d'abord au passif de leur auteur quelques perles :

1. « On applique dans nos écoles le principe du self-government. »

Question : Où, quand et comment pratique-t-on dans nos classes de Suisse romande le self-government ? Tous les lecteurs de l'Éducateur seraient fort intéressés de le savoir.

2. Il est parlé des « fameuses leçons de choses qui sont la négation de toute discipline de l'esprit ».

A essayer de comprendre, on peut imaginer que l'auteur est un fervent adepte d'un enseignement abstrait seul capable, selon lui, d'assurer la formation intellectuelle. Ce qu'il appelle les leçons de choses, c'est-à-dire ce type d'enseignement où le maître parlait au lieu de laisser les enfants voir, comprendre et formuler des observations personnelles a disparu de nos écoles depuis plus de vingt ans justement sous l'effet de ces modernes qu'il critique tant et, en particulier, à la suite des enseignements de Decroly.

Depuis que les écoles existent, on se plaint d'un mode d'enseignement beaucoup trop verbal qui empêche les enfants d'utiliser leurs propres capacités et, en particulier, de tirer tout le parti qu'ils pourraient de leurs organes des sens. Le grand de Candolle a écrit là-dessus des pages qui sont encore de ce temps.

L'auteur déclare que le manuel Pautex, en usage dans les écoles primaires, est une plaie. Or, à ma connaissance, le manuel Pautex n'a jamais été utilisé dans les écoles primaires.

Il parle des plans d'études et annonce froidement ses regrets d'une époque où des enfants de 7 ans apprenaient l'allemand avec les caractères gothiques, à 8 ans faisaient des analyses grammaticales et, à 9 ans, des compositions géographiques sur l'Inde. De telles affirmations suffiraient à faire naître la pédagogie expérimentale si cette discipline n'existe pas.

Nous répondrons très tranquillement à notre auteur que l'une des lois essentielles de la pédagogie contemporaine est d'établir ce que les enfants peuvent comprendre avant de leur imposer ce que les adultes estiment qu'ils doivent savoir.

Quand, dans toutes nos écoles, cette règle d'or pourra être appliquée, nos plans d'études seront débarrassés d'une foule de notions inutiles ou, en tout cas, prématurées ; le rythme de travail de chaque enfant pourra être respecté, les acquisitions pourront être solidement acquises et définitives et nos maîtres, au lieu de s'épuiser à lutter contre le temps et contre l'impossible, pourront se consacrer à l'essentiel : l'éducation et la formation du caractère.

Mais à quoi bon discuter sur des détails quand on n'est même pas au clair sur l'essentiel ? Qu'on nous propose comme panacée pédagogique l'adoption des plans d'études français suffit à nous éclairer. N'en déplaise à certains journalistes, les éducateurs qui se sentent responsables de la formation intellectuelle et morale des citoyens de demain ont d'autres vues. Sans vouloir blesser personne, il est permis de dire que la conception intellectualiste à outrance de l'école française est une des causes des malheurs de ce pays. Le système qui a consisté à propager à tous les étages de l'enseignement une culture purement formelle et abstraite a réussi, sans doute, à former une élite de valeur à la préparation de laquelle on a sacrifié la majorité de la jeunesse et de l'adolescence. Le résultat, nous pouvons le constater aujourd'hui : la véritable défaite de la France, a-t-on dit, a été avant tout une défaite de l'intelligence.

Notre conception, en Suisse, est bien différente. Nous avons le souci de notre solidarité nationale ; nous ne voulons abandonner personne ; nous ne voulons pas propager un esprit de classe. Nous avons le respect des intelligents comme des moins doués. Dans nos classes, l'enfant qui a de la peine n'est pas sacrifié au bon élève, pas plus que le bon élève n'est sacrifié au retardé. Nous essayons — c'est difficile, parfois — de faire donner à chacun son maximum. Ce faisant, l'école suisse a doté notre pays d'une classe paysanne, d'une classe ouvrière, d'une classe moyenne et d'une élite qui ont fait de notre peuple un peuple uni face aux épreuves de ce temps. C'est la raison pour laquelle, dédaignant les attaques perfides ou les insinuations, les éducateurs suisses, à la mesure de leurs moyens, continueront à travailler dans la ligne qui était la leur jusqu'ici. Ils connaissent mieux que d'autres les déficits et les insuffisances de l'école et les leurs propres. Plus vite et mieux ils seront soutenus et compris et mieux aussi ils pourront s'atteler à les faire disparaître. Comment ? Nous rejoignons ici le problème essentiel de la pédagogie contemporaine : la prise de conscience par les éducateurs de la valeur de leur métier, de la nécessité d'en préciser la part de technique qu'il comporte : Empirisme ou objectivité ? Pédagogie d'opinion ou pédagogie expérimentale ? Nous aborderons le problème dans notre prochain article.

R. D.

## LES ENFANTS QUI PARLENT MAL

### *La glossoptose*

Parmi les troubles du langage de nature constitutionnelle, il faut résérer une place à part à la *glossoptose*.

Nous avons à considérer deux cas possibles : la *glossoptose congénitale* et la *glossoptose acquise*.

La première est un développement exubérant de la langue, qui ne peut plus être contenue entièrement dans la cavité buccale. La langue a comme « perdu droit de domicile » dans la bouche. Il faut la ramener à un volume normal par l'ablation de deux morceaux cunéiformes sur les bords externes. Ces cas, qui se manifestent dans les premières années de la vie, ressortissent de la chirurgie. Des récidives, après l'opération, peuvent se produire.

On conçoit aisément que cette déformation des organes buccaux ait une influence fâcheuse sur l'articulation. Infailliblement cette pression de la langue sur l'arcade dentaire crée des espaces interdentaires exagérés. Le maxillaire inférieur ne s'adapte plus au maxillaire supérieur. Si la langue pend hors de la bouche, les incisives ne peuvent se rencontrer avec leurs antagonistes et seules les molaires se touchent. Il en résulte une grave anomalie de l'articulation dentaire qui déforme immédiatement les consonnes labio-dentales *f* — *v*, et les sifflantes *s* et *z* ainsi que les occlusives *t* et *d*.

La correction de ces défauts va de pair avec la réussite des traitements chirurgicaux et dentaires.

La *glossoptose acquise*, plus fréquente, concerne les enfants qui souffrent soit d'adénoïdite chronique, soit d'hypertrophie des amygdales, soit de l'hypertrophie des tousilles, obstruant le carrefour respiratoire, et obligeant l'enfant à respirer par la bouche en projetant sa langue en avant pour libérer la cavité pharyngienne. Dans ce cas, le traitement ressort du spécialiste des maladies du nez et de la gorge.

L'ablation des végétations et des tousilles permettra une respiration normale et, de ce fait, rendra au visage une expression plus intelligente qu'il ne l'avait.

Enfin la *glossoptose* peut être simplement une mauvaise habitude prise en général à l'école par l'enfant qui sort la pointe de sa langue en écrivant et en faisant ses devoirs.

Parfois toute une classe a copié ce défaut, amené par un seul élève, et il serait du devoir du corps enseignant de veiller à la chose. Le traitement, dans ce cas, est purement rééducatif et psychique. Bien des enfants dits « paresseux » sont atteints de végétations adénoïdes ou de *glossoptose*. Leur apathie, leur asthénie, sont causées par un état latent d'asphyxie. Une rééducation sérieuse de la respiration s'impose alors, et peut obtenir de vrais miracles.

*Madeleine Jaques.*

### LIBERTÉ OU ANARCHIE ?

Il n'est pas possible de laisser passer l'article de M. Maurice Sauty sans réponse. Sans m'arrêter au fait qu'un maître secondaire trouve bon de défendre ses idées dans un journal d'instituteurs sur un problème qui ne se pose pas dans l'enseignement primaire, il convient de clarifier immédiatement le débat qu'il a ouvert.

Nous ne savons pas à quelles dispositions fait allusion M. Sauty lorsqu'il parle de l'organisation de contrôles sans cesse multipliés, pas plus que nous ne savons à quoi il fait allusion lorsqu'il parle de l'alignement des enseignements, mais il y a deux de ses affirmations sur lesquelles nous aurons bien de la peine à nous convaincre de la solidité de sa position, car, qu'il le veuille ou non, il se fait le champion d'une pédagogie empirique périmée qui confond liberté et anarchie et qui sacrifie délibérément les intérêts des élèves et de l'enseignement à ce qu'il appelle « la méthode du maître et le rythme propre du maître ».

Qu'on vienne nous dire que le maître, dans les classes parallèles, a le droit d'intervertir l'ordre des notions d'enseignement est une monstruosité pédagogique. Ainsi donc, si l'on en croît M. Sauty, parce qu'un maître chargé d'un même enseignement dans des classes parallèles éprouve quelque monotonie à répéter trois ou quatre fois les mêmes leçons, comme si l'obligation existait de les répéter identiquement, il enseignera dans une classe les équations à deux inconnues avant celles à une inconnue, s'il est mathématicien ; ou bien la surface des polygones réguliers avant celle des triangles. S'il est historien, il traitera des conséquences de la Guerre de Trente ans parce que cela le gêne d'en examiner une nouvelle fois les causes et les faits. Il y a là une énormité qu'on s'étonne de trouver sous la plume d'un homme responsable de l'éducation d'adolescents.

De même, lorsque M. Sauty nous déclare que, fort de son expérience, le maître a le droit d'insister sur les sujets qui lui paraissent essentiels, il oublie d'ajouter que, dans la plupart des cas, cela signifie que l'on enseigne selon son bon plaisir et c'est la raison pour laquelle dans tant de classes secondaires, on n'arrive jamais à la fin des programmes : l'on n'a pas su organiser suffisamment le travail car le maître s'est appesanti sur des sujets essentiels pour lui parce qu'ils lui plaisent ou qu'il les domine plus que d'autres. N'en déplaise à M. Sauty, le jour où les plans d'études de l'enseignement secondaire deviendront des plans de travail, le jour où des comités de professionnels et non pas des individus isolés auront établi dans chacune des disciplines l'ordre le meilleur de présentation des notions, le jour où l'on aura calibré le travail que l'on peut effectuer, compte tenu du temps dont on dispose, on aura accordé aux maîtres et aux élèves des garanties inexistantes actuellement. C'est une revendication que les maîtres secondaires eux-mêmes ont formulée.

Nous voudrions que M. Sauty précise ce qu'il entend par cette phrase : « Une certaine pédagogie tente d'introduire dans l'enseignement secondaire un enseignement à la chaîne ».

La pédagogie rationnelle, qui n'est pas une certaine pédagogie, tente — mais quels obstacles ne rencontre-t-elle pas ! — d'introduire dans l'enseignement secondaire les principes de logique, de bon sens, de respect des élèves aussi qui font trop souvent défaut, aujourd'hui. Elle tente de lutter contre un individualisme excessif dont sont victimes la plupart des élèves de l'enseignement secondaire parce que chacun de ceux qui y enseignent, fort de son expérience et de son expérience seule, n'agit, en somme, qu'à sa guise et justement avec cet empirisme contre lequel il convient de lutter sans merci. Quand le travail sera rationnellement organisé — et l'on ne voit vraiment pas pourquoi le travail d'éducation serait le seul à ne pas l'être — alors, et alors seulement, les maîtres jouiront de cette liberté nécessairement contrôlée dont personne ne songe à les priver, bien au contraire. Mais cette liberté-là, comme toute liberté digne de ce nom, a ses limites et doit être conquise. Celle dont nous parle M. Sauty ne mérite pas ce nom. Elle n'est qu'anarchie, refus de s'examiner et refus de concevoir le problème de l'éducation intellectuelle et morale des adolescents par delà l'égoïsme de l'éducateur enfermé dans le seul problème qui l'intéresse : l'activité intellectuelle dans la spécialité qui est la sienne.

R. Dottrens.

### ESSAI SUR LE MINIMUM GRAMMATICAL

Soit la proposition : Cette grappe était sucrée.

Si un enfant l'écrit machinalement, ce sera de la grammaire inconsciente, vécue sous l'habitude du langage.

Si on lui demande quelle était la chose sucrée, il trouvera facilement que sucrée va avec grappe. Ce sera alors de la grammaire raisonnée et cela suffirait pour justifier l'orthographe.

Si enfin l'on exigeait qu'il annonce un adjectif qualificatif servant d'attribut au sujet, on chercherait à atteindre une grammaire explicitement formulée dans le langage technique des grammairiens.

Qu'un enfant de 10 à 11 ans sache repérer dans une phrase les mots qui désignent l'endroit, cela est normal. Mais pourquoi l'encombrer de compléments de ci ou de ça ? Qu'il sache reconnaître ou poser des questions, oui encore ! Mais à quoi bon ce jargon des formes interrogatives négatives ou du style indirect ?

Et ces grandes filles de l'école moyenne obligées de ressasser que « le complément direct du verbe transitif devient le sujet du verbe passif tandis que le sujet actif devient le complément d'agent du verbe passif ? » Franchement, n'y a-t-il pas mieux à faire entre 13 et 14 ans que de gaspiller son temps avec des *inutilités aussi rébarbatives* ?

\* \* \*

La détermination du minimum grammatical ne comporte donc pas seulement un facteur extensif, un programme à parcourir, mais encore un aspect intensif, un degré de compréhension et de formulation.

En d'autres termes, en songeant à chaque chapitre, il faudra préciser : 1) si cette notion est nécessaire à l'orthographe ; 2) si elle doit

être énoncée dans le vocabulaire spécial du grammairien ou seulement utilisée dans le langage ordinaire.

De ce point de vue, par exemple, il ne semble pas avantageux d'embarrasser les moins de treize ans avec les déterminatifs possessifs, démonstratifs, définis ou indéfinis... Bref, il paraît suffisant qu'ils sachent que certains mots accompagnent les noms en les précédant comme des huissiers, alors que d'autres les représentent et en sont comme des ambassadeurs appelés pronoms.

Pareillement, dans le cas du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir, la preuve est acquise aujourd'hui que la règle du complément direct ne doit plus être un départ mais une condensation des résultats obtenus entre 11 et 13 ans.

D'abord des faits de langage : J'ai relu l'histoire que j'avais lue hier, etc., etc.

Ensuite, de la grammaire raisonnée : Peut-on découvrir dans la phrase quelle est la chose faite, la chose dite, lue, coupée, etc., etc.? Cette chose faite, apportée, attrapée, etc., etc., est-elle mentionnée avant ou après le participe ? Directement, ou par l'intermédiaire d'un pronom ?

Enfin arrivera la conclusion élaborée en langage technique : Dans le cas de l'auxiliaire avoir, on accorde avec le complément direct placé avant le participe.

\* \* \*

La distinction entre *la pensée implicite et le classement explicite* se retrouve dans la conjugaison à propos du sens des temps.

Dire, par exemple, que l'homme faisait une promenade quand il avait diné, c'est user tacitement de la grammaire. Mais expliquer que l'action de dîner est achevée, plus-que-faite, plus-que-parfaite, c'est en venir à la grammaire raisonnée. Alléguer enfin l'antériorité qui accompagne la répétition dans le passé, c'est se lancer dans le style des grammairiens.

Des remarques analogues s'appliqueraient aux verbes pronominaux. A ce propos d'ailleurs, il faut constater que les étiquettes « essentiellement » et « accidentellement » n'éclairent guère les difficultés. Car l'accidentel, dans le langage moderne, indique la rareté, le hasard et ces notions ne caractérisent point la forme pronomiale accidentelle. (Se promener est aussi fréquent que promener.)

Ici encore, la voie simple c'est de constater que quelques verbes sont toujours pronominaux alors que d'autres ne le sont pas toujours. Qu'en outre, parmi ces tantôt pronominaux, certains équivalent à un toujours pronominal puisque le second pronom ne saurait être pensé séparément du verbe. (Elle s'est aperçue de..., elle s'est attendue à..., etc.)

Un tel schéma, cela va de soi, n'interdit point de commencer ces participes en les considérant individuellement. (Exemple : Ces garçons se sont construit une cabane. Qui a construit ? Quelle est la chose construite ? Pour qui ?) On retrouvera alors la grammaire raisonnée — mais traitée dans le langage habituel — non formulée dans les termes adoptés par les grammairiens de profession.

Georges Durand.

## LA PAGE DE L'ÉCOLE ENFANTINE

## CLAUDE

C'est une classe enfantine où l'on babille ni mieux ni moins bien que dans une autre classe enfantine. J'entends où la maîtresse, censeuse plus sévère que papa ou maman, provoque et dirige le babil individuel. Pour ce qui est de jaser les petites filles sont en avance sur les garçons, les Suisses romands sur leurs frères d'outre-Sarine et les citadins sur les campagnards. Mais avec le temps, c'est-à-dire après quelques mois, il se fond, dans ce creuset qu'est la classe, un babil moyen, plutôt monocorde, sur une cadence bien de chez nous. On traîne un peu les mots pour meubler la phrase, des mots simples qui reviennent à tout bout-de-champ, et quand on a parlé de la maman, de la grand-mère, du jouet, de la promenade, le tour d'horizon est fait.

Mais dans cette classe il est arrivé un petit Claude. Né à Neuilly, de mère française et de père suisse. Il porte un nom de famille bien romand, mais son langage, pour être français, n'est pas le nôtre. La maîtresse a dit que ce petit garçon venait de Neuilly. Les enfants ont dit chez eux que leur petit camarade venait de Neuilly, et Claude dit qu'il vient de Neuilly. Il prononce « Ne » suivi d'un « i » mouillé. L'« y » qui vaut deux « i » est ramené à la portion congrue pour que ce soit plus vite dit. Il fait une différence entre l'« é » et l'« è », fait passer comme il se doit le sujet après le verbe dans la forme interrogative, change de ton selon qu'il s'agisse d'une affirmation, d'une surprise ou d'une constatation, mais il dit « in » pour « un », quelqu'un pour quelqu'un. Lui en faire le reproche serait le faire à des millions de Parisiens et nous n'en sommes pas là. Avec lui, chaque sujet a son complément d'information. Vous parlez-t-il d'un chien ? Il ajoute que c'est le chien du boucher ou de la crémier. D'une tortue ? Il ne la voudrait pas chez lui, sa tête est trop affreuse. D'un poisson rouge ? Il l'a vu arrondir la bouche, tirer la langue, devenir énorme par instants en vertu des lois de la réfraction. Il termine en vous donnant des détails intimes sur la toilette du cyprin sans toutefois pouvoir vous dire s'il s'agit d'un père ou d'une mère. Dès qu'il parle, toutes les frimousses sont suspendues à ses lèvres. C'est, pour les oreilles, une page de musique avec ses mezzo-voces, ses crescendos et son jeu de pédales, pour les yeux, le kaléidoscope d'un monde ignoré jusqu'alors. Il ne connaît de la guerre que les détonations et les uniformes, et c'est heureux ainsi ! S'il avait été mêlé à pire que cela, il faudrait, pour la santé morale de la classe, comme on dit, brouiller ses émissions.

On frémit à la pensée que ce délicieux petit exemplaire de la quatrième Suisse ne puisse terminer son stage enfantin dans cette classe, qu'il reprenne le chemin de Néilly où son accent désormais mâtiné de romandisme fera dire de lui : « C'est in Suisse ! » Pauvre petit moineau qui, pour changer de branche, n'en reste pas moins un étranger pour ses compagnons de volière !

O. C.-T.

# COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A: Elèves à partir de 15 ans

1937 23 élèves

1947 130 élèves

Section B: Garçons de 9 à 15 ans

Maturité fédérale

Raccordement au Gymnase

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

414

Paul Cardinaux, directeur.

Téléphone 3 35 99

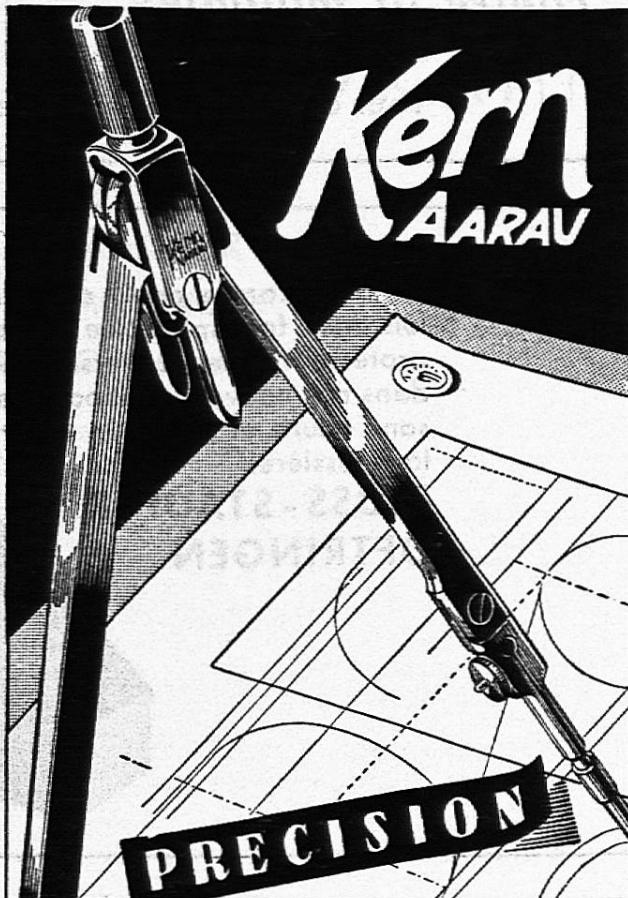
Connaissez-vous le petit  
livre de modelage „Essayez donc“?



Il décrit d'excellente façon les principes fondamentaux du modelage et présente des modèles pour trois degrés. Ce petit guide vient de paraître en français dans une nouvelle édition, enrichie de pages intéressantes. Vous pouvez l'obtenir contre envoi de 90 ct. en timbres-poste. Echantillons d'argile à modeler et prix courant gratuits.

**E. Bodmer & Cie**

Fabrique de céramique, Zurich 25  
Uetlibergstrasse 140. Tél. 33 06 55



## TSIBBI

par G.-A. BOURQUIN

Illustrations en couleurs par Othmar

L'un des plus beaux livres d'enfants qui viennent de paraître

**Relié: Fr. 3.60**

Bulletin de commande à détacher et à envoyer aux Editions du Chandelier  
33, rue Neuve, Bienne

Veuillez m'envoyer ..... exemplaires de **Tsibbi**

Signature et adresse: .....

o Bibliothèque  
Nationale Suisse  
Berne

J. A. — Montreux

## SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Etes-vous assuré  
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

**M. F. PETIT**

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

La craie carrée en 12 couleurs  
luisantes, fort appréciée par les  
professeurs et les écoliers. Livrée  
dans nos nouveaux emballages  
sans sciure et protégée contre  
la poussière.

**PLÜSS - STAUFER SA  
OFTRINGEN**



## Pâques en Italie

**4 JOURS A STRESA**

dans un hôtel de luxe, dans un cadre magnifique, au centre d'un grand  
parc, face aux îles Borromées

**Prix Fr. 133.—**

y compris le voyage par chemin de fer IIe classe, le logement et la  
pension complète, taxes, pourboires et les frais du visa collectif.

Possibilité d'excursion à Milan, îles Borromées et Mottarone.

**Délai d'inscription : 27 mars.**

(Arrangements spéciaux pour le personnel enseignant.)

**VOYAGES LAVANCHY & Co S.A.** 16, Place St-François  
LAUSANNE

66  
MONTREUX, 22 mars 1947

LXXXIII<sup>e</sup> année — N° 11

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

# ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

#### Rédacteurs responsables

**Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9**

**Bulletin : G. WILLEMIN, Jussy.**

#### Administration et abonnements :

**IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98**

**Chèques postaux 11 b 379**

**Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »**

---

**PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—**

**Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique**

LE  
CHANSONNIER  
ROMAND

DE LA SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE CHANT  
Recueil de chœurs d'hommes a cappella

FÖETISCH FRÈRES S.A., ÉDITEURS, LAUSANNE

## COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A: Elèves à partir de 15 ans

1937 23 élèves

1947 130 élèves

Section B: Garçons de 9 à 15 ans

Maturité fédérale

Raccordement au Gymnase

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale  
414

Paul Cardinaux, directeur.

Téléphone 3 35 99

ÉLÉGANCE ET QUALITÉ



*Boumard & CIE S.A.*  
*NOUVEAUTÉS*  
*Lausanne*